

# Normand'identité

L'actu de l'identification en Normandie



## À vous de jouer !

### Réponses du jeu précédent



*Un touriste se présente à l'agent d'accueil avec un passeport. L'identité est donc validée et il sera nécessaire d'interroger le téléservice INSi pour pouvoir la qualifier.*

**FAUX** s'il s'agit d'un touriste né à l'étranger de passage en France, l'identité doit rester au "statut identité validée". Il ne faut surtout pas interroger le téléservice INSi car l'utilisateur n'a pas d'INS. Le risque étant de récupérer celle d'un homonyme et de générer une collision de dossier.

**VRAI** s'il s'agit d'un touriste français.



*Un mineur se présente à l'accueil sans doc. d'identité à haut niveau de confiance, accompagné d'un de ses parents disposant d'une pièce d'identité et d'un extrait d'acte de naissance. L'identité peut alors être mise au statut identité validée.*

**VRAI (=respecte le RNIV)** : cela fait partie des cas particuliers où d'autres documents sont acceptés pour la validation de l'identité.

*Quelqu'un se présente à l'accueil. Il est de nationalité française et présente sa CNI. Trois prénoms figurent dessus. Pierre, Paul et Jacques. Il indique que son prénom usuel est Jacques. Il faut alors renseigner dans le champ « prénom utilisé » le troisième prénom de naissance de l'utilisateur.*



*Une personne se présente à l'accueil. La pers. au bureau des admissions demande à l'utilisateur une pièce d'identité ainsi que son nom et prénom de naissance. Afin d'éviter la création d'un doublon, une recherche dans la base locale est effectuée à partir de ces 2 traits d'identité de naissance ».*



**VRAI** : On peut choisir n'importe lequel de ses prénoms de naissance comme prénom usuel et il faut respecter l'exigence de pratiques professionnelles (EXI PP) numéro 18 qui dit que : « L'enregistrement du prénom utilisé est obligatoire lorsqu'il est différent du premier prénom de naissance ».

**FAUX** : il faut utiliser la date de naissance. Et, si besoin, compléter avec les premiers caractères (en se limitant à 3) du nom et/ou du prénom.

### [IDENTIFICATION DES PROFESSIONNELS]

Quelles situations, parmi les cinq ci-dessous, respectent les bonnes pratiques du RNIV ?



*Pour se connecter au dossier d'un patient, un professionnel de santé demande à son collègue son identifiant et son mot de passe*



*Pour accéder à un service numérique de santé, il est recommandé de privilégier l'authentification multifacteur.*

**FAUX** : il faut que l'utilisateur s'authentifie personnellement avec ses identifiants pour accéder aux données de santé qui sont des données sensibles au sens du RGPD. Avec son compte personnel, l'utilisateur dispose d'autorisations d'accès spécifique à son profil/métier. De plus, l'accès aux données de santé doivent pouvoir être tracées nominativement.

**VRAI** : L'authentification multifacteur est plus sécurisée que l'usage d'un simple mot de passe et identifiant. Les facteurs peuvent être de connaissance (ce que l'on sait comme un mot de passe), de possession (ce que l'on a comme une carte à puce), un facteur inhérent (ce que l'on est) par exemple une empreinte digitale. La combinaison de plusieurs facteurs permet de renforcer la sécurité des accès.